

Séance du vendredi 08 avril 2022

Date de la convocation : 01/04/2022

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-deux et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 23

Votants : 30

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCON, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Didier VIGOUROUX

Représentés : Jean-Louis ALLE, Louis GIBERT, Jacqueline LIZZANA, Gilles PASCAL, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBUOL

Excusés : Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Patrice MONTEIL

Absents : Michèle PIEJOUJAC, Francis SAINT-LEGER

Secrétaire de séance : Francis GIBERT

DE_2022_008 - Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMPLET - BUDGET LOTISSEMENT LACHAMP

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Guy GALTIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	2 079.88		127 559.50		129 639.38	
Opérations de l'exercice						
TOTAUX	2 079.88		127 559.50		129 639.38	
Résultat de clôture	2 079.88		127 559.50		129 639.38	
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total	129 639.38	
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré à RIEUTORT-DE-RANDON, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Vice-Président,

Guy GALTIER

